

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/232 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE CONTROLE TOPOGRAPHIQUE EXTERIEUR DES TRAVAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE PROPRIANO, LOT 1 SECTION COURANTE

---

#### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, CASTELLANI Michel, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de contrôle topographique extérieur des travaux relatifs à l'aménagement de la déviation de Propriano, lot 1 section courante avec le bureau d'études AGEX pour un montant minimum de 50 000 € HT et montant maximum de 150 000 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : Autorisation de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché concernant les prestations de contrôle topographique extérieur des travaux relatifs à l'aménagement de la déviation de Propriano, lot 1 section courante**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant les prestations de contrôle topographique extérieur des travaux relatifs à l'aménagement de la déviation de Propriano, lot 1 section courante.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert européen. Il est soumis aux dispositions des articles 33, 56, 57, 58, 59 et 71 du Code des Marchés Publics.
- Marché conclu soit avec une entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
- lot 1 section courante
- lot 2 tunnel (non présenté dans le présent rapport)
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Le marché est lancé sans option.
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours.
- Montant minimum : 30 000 € HT
- Montant maximum : 150 000 € HT
- Délai d'exécution : fixé dans les bons de commande
- Marché à prix unitaires et forfaitaires;
- Les prix sont révisables

Les travaux sont financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse. Dossier n° 1212 - 123T. Déviation de Propriano

Les plis ont été ouverts le 10 mai 2012 en Commission d'appel d'offres. Le nombre d'offres était de deux.

Numéro d'ordre	Entreprise	Montant € HT Lot 1
1	GRPT GASCOGNE GENIE CIVIL/CESARI	101 480 € HT
2	AGEX	78 250 € HT

Estimation lot 1 : 99 100 € HT, soit 118 523,60 € TTC.

La sélection des candidatures s'est faite au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières :

- Capacités professionnelles : Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des prestations objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle.
- Capacités techniques : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution.  
Exigences minimum en termes de moyens humains : minimum 3 géomètres, dont 1 expert.
- Capacités financières : Il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché.

En conclusion, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer recevables toutes les candidatures dans la mesure où elles présentaient les capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- la valeur technique de la prestation : coefficient 0,4 et décomposée comme suit :
  - 0,2 : moyens humains et matériels affectés à ce marché
  - 0,2 : méthode et organisation pour l'exécution des prestations
- le prix des prestations : coefficient 0,6.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant € HT Lot 1</b>
1	GRPT GASCOGNE GENIE CIVIL/CESARI	101 480 € HT
2	AGEX	78 250 € HT

L'analyse a ainsi été faite selon les prescriptions de l'article 6 du règlement de la consultation. Aussi, la valeur technique a été jugée au vu des mémoires techniques remis par les candidats. En résumé, les notations des offres ont été les suivantes :

Critères techniques et composition du mémoire	GRPT GASCOGNE GENIE CIVIL/CESARI	AGEX
coût proposition HT	101 480 € HT	78 250 € HT
Note mémoire technique (pondération 0,4)	6/8	8/8
Note prix (pondération 0,6)	9,3/12	12/12
TOTAL après pondération	15,3	20
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juillet 2012 a décidé à l'unanimité des membres présents de retenir le classement énoncé dans le tableau précédent et ainsi d'attribuer le marché au bureau d'études AGEX au vu du rapport d'analyse des offres. Cette société a justifié de sa régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché concernant les prestations de contrôle topographique extérieur des travaux relatifs à l'aménagement de la déviation de Propriano, lot 1 section courante, montant minimum 30 000 € HT, montant maximum 150 000 € HT, avec le bureau d'études AGEX.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.